

la  
**cgt**  
MANPOWER

Prime  
delivry  
loguée

GRANDS  
COMPTES

-25%  
de RN  
RN  
Négatif!

Impôts

Taux  
d'engagement

Mauvaise  
nouvelle

Enquête  
sociale

61% des managers

Disparition  
du CICE

Progression  
de 5 points

Augmenter  
les prix

Agences  
sans primes

## Chèr(e)s Collègues

Vos délégué(e)s syndicales/syndicaux ont été convoqué(e)s, par la direction à une réunion afin d'évoquer notre rémunération.

La direction nous annoncé différentes nouvelles. Nous vous laissons donc choisir par lesquelles commencer... et vous les présentons comme elles nous l'ont été par la direction. Voici un verbatim de ce que nous a dit « M. Tousche pas à mes sous » ... Et surtout, nous vous laissons choisir pour qui sont les (fausses) bonnes et les (vraies) mauvaises nouvelles.

Retrouvez-les au verso de ce tract.

Si vous avez des questions,  
si vous voulez en savoir plus,  
si vous voulez aller plus loin...

Un seul contact [www.manpower.cgt.fr](http://www.manpower.cgt.fr)  
Un seul contact [cgtmanpower@gmail.com](mailto:cgtmanpower@gmail.com)

## (SOIT DISANT) BONNES NOUVELLES

## MAUVAISES NOUVELLES

Enquête sociale 2018. Les permanent(e)s ont un taux d'engagement en progression. Nous sommes 51%. La direction en est même « impressionnée ». Une mention spéciale aux managers qui sont à 61% avec une progression de 5 points.	
Baisse des cotisations de 6%. C'est le Jack Pot en 2019 : <ul style="list-style-type: none"><li>• versement du CICE 2018 (+ de 100 millions d'euros)</li><li>• et baisse des cotisations</li></ul>	2019 ne générera pas de CICE mais celui de 2018 sera versé à Manpower. Avec en plus la baisse des cotisations de 6% l'opération ne sera pas « blanche » pour Manpower...
	Manpower va devoir payer plus d'impôts.
	Manpower va devoir payer de la participation aux salarié(e)s (mais ils cherchent encore comment faire pour l'éviter...).
Il faut aller voir les clients et leur dire que l'on ne va pas baisser les prix mais au contraire... on va les augmenter.	Les clients vont venir réclamer une baisse des prix.
	Dans certaines agences le RN risque même d'être négatif...
Les Grands Comptes en province (enfin certains) ont un très bon taux de marge.	Les Grands Comptes sur Paris ont un très mauvais taux de marge.
L'entreprise va perdre 25% de son RN mais continuera à verser 23 millions de primes.	Si tous les « coûts » étaient pris sur les agences il n'y aurait plus aucune prime pour les salarié(e)s.
Certaines agences sont des « grandes gagnantes » au niveau des primes RN.	Certaines agences sont de « grandes perdantes » au niveau des primes. Malheureusement ces agences là vont gagner encore moins... Mais la direction va vous « l'expliquer » ...
On reste jusqu'à 1,5 mois de prime de salaire pour le « delivry »	Pour le « delivry », impossible d'augmenter à 2 mois ou 4 mois comme d'autres « fonctions » dans l'agence car 1,5 mois c'est bien plus que les concurrents.
	La redevance de marque versée aux actionnaires. Si si, il faut payer cher, très cher, pour s'appeler Manpower... Ce sera de l'ordre de 24 ou 25 millions d'€

Depuis des années, la **CGT Manpower** revendique :

- Une baisse du montant de la part variable (primes) car trop injuste selon l'agence où l'on travaille. Le variable doit représenter 10% de notre salaire : pas plus !
- Une augmentation significative des salaires fixes.
- Un 14<sup>ème</sup> mois pour toutes et tous. Il n'est pas normal pour beaucoup (trop) d'entre nous d'attendre leurs primes pour avoir un salaire décent.

Mais encore une fois Monsieur Le Directeur des Ressources « Humaines » de Manpower France nous a dit : NON...

Des fois qu'ils soient obligés de nous payer au travail réellement effectué...

**N'hésitez plus,  
rejoignez-nous !**

Syndiquez-vous à la **CGT Manpower**. Bulletin à renvoyer à : **Syndicat CGT Manpower** - 261 rue de Paris - 93100 Montreuil accompagné du règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11 € mensuel)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. .... Mobile .....

Email .....

N° de matricule .....

Profession .....

Agence Manpower .....

Date de naissance .....

Montant cotisation mensuel ..... Date de prélèvement souhaitée .....

A noter : 66 % du montant de votre cotisation sera déduit de vos impôts sur le revenu. Soit au final un montant de 3.66 € mensuel (pour une cotisation de 11 €) après déduction. Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt.

Signature